

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame BESNIER Anne, Maire à vingt heures.

Présents : BESNIER Anne, SOTTEAU Raymond, BAUDEAU Claude, POISSON Sophie, PERRIN Paul, ASSELIN Marie-Claude, MURA Frédéric, ROSIER Jean, BALDEN-WALD Nathalie, BENGLOAN Patrick, MESNARD Marie-José, METAYER Jean-Luc, PELLETIER Fabrice, PIAULT-LACASSAGNE Annie, QUIVAUX Alain, RAMOS Richard.

Absents ayant donné un pouvoir : Mme LAIGNEAU Catherine à M. MURA Frédéric, M. PASSE Eric à Mme POISSON Sophie, Mme SAULNIER Hélène à M. PERRIN Paul, Mme THIAIS-DELAMOUR Nadine à Mme BESNIER Anne, M. TOULLALAN Maurice à M. SOTTEAU Raymond

Secrétaire : M. ROSIER Jean

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal : M. BENGLOAN Patrick demande l'ajout de son nom à la liste des participants aux repas des anciens. Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par la Maire dans le cadre d'une délégation du Conseil Municipal :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune décision n'a été prise.

Droit de préemption urbain : décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :

- Habitation 46 rue des Sorbiers – Section AP N°373
- Habitation 18 Clos Blain – Section ZR N°334
- Habitation 25 rue des Maisons Pavées- Section ZP N°100 et ZP N°25
- Terrain 37B route de Gourdet – Section ZP N°139
- Terrain Hameau de Nestin – Section AD N°209 Lot n°2

2012-091- Jumelage avec la ville de Radicofani

M. BAUDEAU Claude présente le projet de jumelage et indique que si le conseil municipal accepte, une délégation de quinze personnes ira à Radicofani entre le 9 mai 2013 et le 12 mai 2013 afin de signer la convention de jumelage, nos amis italiens viendrait faire de même à Fay-aux-Loges fin juin. Le Maire et ses adjoints paieront leurs parts. Les autres membres de la délégation seraient les membres du comité de jumelage et quatre présidents d'associations. Le jumelage(voyage, réception des italiens en juin et subvention au comité de jumelage) impliquerait une participation financière de la commune de 5 000€ pour 2013. . M. ROSIER Jean demande ce que devient le partenariat avec Fay de Bretagne. Mme BESNIER indique qu'un voyage est toujours prévu le 15 juin. Une subvention exceptionnelle de 2 000€ est demandée par la commune libre pour financer ce voyage en bus.

Entendu l'exposé de M. BAUDEAU,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix avec une abstention de M. RAMOS Richard:

- **APPROUVE** le projet de jumelage avec la ville de Radicofani,
- **ACCEPTE** d'ouvrir une ligne budgétaire sur le budget principal 2013 de 5000€ pour le voyage, la subvention et la réception à Fay aux Loges,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de jumelage avec la ville de Radicofani au nom de la commune.

2012-092- Marché de construction du pôle intergénérationnel - Avenants

Mme BESNIER Anne indique que les travaux du pôle intergénérationnel ont été réceptionnés avec quelques réserves mineures.

M. PERRIN justifie les avenants au marché de construction du pôle intergénérationnel,

Vu la délibération n°2011-104 du conseil municipal du 20 octobre 2011 relative aux travaux du pôle intergénérationnel et au choix des entreprises,

Entendu l'exposé de M. PERRIN,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets d'avenants à la construction du pôle intergénérationnel suivants :
Lot n°2 SERVIBOIS Montant initial 18 941,05€TTC- avenant n°1 d'un montant de 4 267,30€ HT soit 5 103,69€TTC- Montant modifié du lot n°2 : 24 044,74€TTC
Lot n°7 SORECAP Montant initial 32 292,00€ avenant n°1 d'un montant de 3 667,94€TTC- Montant modifié du lot n°7 : 35 959,94€TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les avenants et les documents administratifs nécessaires à l'exécution de ce marché.

2012-093- Projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Pierre MESPLES et demande de subvention dans le cadre de la DETR 2013

M. MURA présente le projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Pierre MESPLES,

Mme ASSELIN Marie-Claude demande si la destruction du bâtiment P2 est prévue dans ses travaux. M. MURA Frédéric confirme. Mme ASSELIN Marie-Claude demande si la destruction ultérieure du bâtiment aux travaux de construction n'est pas un obstacle pour l'obtention de la subvention ? M. MURA Frédéric répond que non. M. BAUDEAU Claude demande le montant de la subvention. M. MURA Frédéric indique que la subvention peut aller jusqu'à 35%. Mme BESNIER Anne précise que la DETR remplace l'ancienne DGE. M. ROSIER Jean aimerait connaître la date de décision d'attribution de la subvention. Mme BESNIER Anne indique que les délibérations sont vers juin mais qu'en début d'année, la commune recevra une attestation pour le dépôt de dossier si ce dernier est complet il sera possible de lancer les travaux rapidement. Mme BESNIER Anne indique également que la délibération suivante concerne une demande de subvention pour le même projet au titre de la réserve parlementaire.

Considérant qu'une ouverture de classe élémentaire est prévisible pour la rentrée 2014,

Entendu l'exposé de M. BESNIER Anne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Pierre MESPLES pour un total global de l'opération de 1 196 000 € TTC dont 800 000 € HT de travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipements en Territoires Ruraux 2013

2012-094- Projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Pierre MESPLES et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

M. MURA présente le projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Pierre MESPLES,

Considérant qu'une ouverture de classe élémentaire est prévisible pour la rentrée 2014,

Entendu l'exposé de M. BESNIER Anne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation et d'agrandissement du groupe scolaire Pierre MESPLES pour un total global de l'opération de 1 196 000 € TTC dont 800 000 € HT de travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention dans le cadre des réserves parlementaires.

2012-095- Budget Annexe de l'Eau- Décision modificative n°1

Madame le Maire présente la décision modificative n°1.

M. BAUDEAU Claude demande à ce que la délibération soit encadrée.

Il est proposé de modifier le budget annexe comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Recettes

Article 778- Autres produits exceptionnels.....+ 0,01€

Section d'investissement :

Dépenses

Article 1641- Emprunts en euros.....+ 0,01€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le budget annexe comme indiqué ci-dessus.

2012-096- Budget Annexe d'assainissement- Décision modificative n°1

Madame le Maire présente la décision modificative n°1.

Il est proposé de modifier le budget annexe comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Article 668 Autres charges financières.....+ 7 309,12€

Section d'investissement :

Recettes

Article 1641- Emprunts en euros.....+ 7 309,12€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le budget annexe comme indiqué ci-dessus.

2012-097- Budget Annexe du lotissement « Le Clos des Prés du Bourg » - Décision modificative n°3

Madame le Maire donne la parole à la Directrice Générale des Services pour présenter la décision modificative n°3.

M. BAUDEAU Claude précise qu'en définitive l'opération des Clos des Prés du Bourg devrait permettre de dégager 100 000€ de recettes pour le budget principal de la commune.

Il est proposé de modifier le budget annexe comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Opérations réelles :

Dépenses

Article 6045- Achats d'étude, prestations de services.....-19 208,90€
Article 605- Travaux.....+ 4 616,58€

Recettes

Article 7015- Vente de terrains aménagés.....+ 255 933,00€
Article 7474- Subventions exceptionnelles de la commune.....+ 64 152,58€

Variations de stocks :

Dépenses

Article 71355 OS- Variations stocks terrains aménagés.....+ 320 175,58€

Recettes

Article 7133 OS-Variations des encours de production de biens.....- 284622,04€
Article 71355 OS- Variation de stocks de terrains aménagés.....+ 270 119,72€

Section d'investissement :

Opérations réelles :

Recettes

Article 1641- Emprunts en euros.....- 334 767,90€

Variations de stocks :

Dépenses

Article 3351 OS- Terrains.....- 194 122,96€
Article 3354 OS- Etudes et prestations de services.....-40 733,77€
Article 3355 OS- Travaux.....-77 149,04€
Article 33581 OS- Frais accessoires.....- 162,75€
Article 3555 OS- Terrains aménagés.....+ 270 119,72€

Recettes

Article 168741 OS- Communes membres du GFP.....-27 456,48€
Article 3355 OS- Variation de stocks.....+ 320 175,58€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le budget annexe du lotissement « Le Clos des Prés du Bourg » comme indiqué ci-dessus.

2012-098- Budget Principal- Décision modificative n°4

Monsieur Claude BAUDEAU présente la décision modificative n°4.

Il est proposé de modifier le budget principal comme indiqué ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

Article 678- Autres charges exceptionnelles	+ 5 000 €
Article 667441- subventions aux budgets annexes.....	+ 64 152,58€
Article 6574819- Subventions de fonctionnement (école élémentaire).....	+ 320,00€
Chapitre 022- Dépenses imprévues.....	- 47 322,58€

Recettes

Article 6419- Remboursements de rémunérations du personnel.....	+ 22 150€
---	-----------

Section d'investissement :

Dépenses

Opération 01038- Pôle intergénérationnel

Article 231307- Immobilisations corporelles en cours- Constructions.....	+18 700,67€
--	-------------

Chapitre 020- Dépenses imprévues	- 18 700,67€
--	--------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le budget principal comme indiqué ci-dessus.

Informations diverses

- **Résultats d'analyse de l'eau de la mairie** : conforme

- **Téléthon 2012:**

Il a été récolté à Fay aux Loges : 1771,88€ par l'AFLC, 250€ par le club de tarot, 108,52€ par la maison des jeunes et des parents d'élèves, soit la somme totale de 2130,40€

- **Réforme des rythmes scolaires:**

L'aide de l'Etat serait de 50€ par enfant, pouvant aller jusqu'à 90€ par enfant en zone dite sensible. La commission population se réunit le 3 janvier 2013 pour en discuter. L'inspection académique souhaite être associée au projet. M. ROSIER Jean demande à ce que les associations soient associées. Mme BESNIER Anne répond que cela est prévu. Le conseil municipal devra délibérer dans un prochain conseil pour indiquer si la commune met en place la réforme dès la rentrée 2013 ou attend 2014. La subvention proposée par l'Etat est pour 2013 pour le moment. Les taux d'encadrement et la qualification des encadrant qui seront demandés ne sont pas encore connus.

- **Redevance SICTOM:**

Il a été constaté sur le panneau d'affichage de l'école un document sur la réforme du SICTOM avec des inscriptions signifiant le mécontentement d'un usager. Mme BESNIER Anne rappelle que le panneau de l'école doit être réservé aux informations de l'école et qu'il est inadmissible de trouver ce type de document sur le panneau de l'école. Si certains usagers sont mécontents de la nouvelle redevance, ils ont invités à écrire au SICTOM et à adresser une copie de cette lettre à Madame le Maire. De plus, ce n'est pas M. SOTTEAU Raymond l' élu référent au SICTOM mais M. RAMOS Richard. Plusieurs lettres de mécontentements sont arrivées en mairie. Mme BESNIER Anne a donc envoyé une lettre au Président du SICTOM pour demander une réunion avec l'ensemble des maires concernés et le Président dans le but de pouvoir répondre aux questions de la population.

Tour de table

Mme ASSELIN Marie-Claude :

- La galette des rois est le 26 janvier 2013. Elle demande de l'aide pour la préparation de la salle à partir de 10h30.

- L'adresse du restaurant scolaire n'est pas connue pour le moment c'est la même que l'école élémentaire. Mme BESNIER Anne propose de lui donner sa propre adresse rue André Chenal. M. PELLETIER Fabrice indique que la maison située à l'entrée de ce qui était la rue de la Bretauche devrait également avoir une adresse rue André Chenal. Mme BESNIER Anne en prend note.

Mme POISSON Sophie demande pour faire le point au dernier conseil où en est l'achat de la parcelle A 407 et demande un rendez-vous avec Mme BESNIER Anne et le notaire sur ce dossier. Mme BESNIER Anne en prend note.

M. ROSIER Jean demande à M. BAUDEAU Claude s'il serait possible d'avoir une étude 2013/2014 du budget notamment en tenant compte du projet école sur deux ans. Mme BESNIER Anne indique que pour des raisons de simplification le projet école a été présenté sur une année mais qu'il est tout à fait possible de le budgétiser par autorisation de programme et crédits de paiements. M. BAUDEAU Claude accepte de présenter les conséquences de l'investissement de l'école sur le budget 2014.

M. BENGLOAN Patrick aimerait revenir sur la nouvelle redevance du SICTOM mise en place pour la levée des poubelles. Un habitant a pu trouver le montant de sa redevance. M. BENGLOAN Patrick demande où trouver ces tarifs. Mme BESNIER Anne répond qu'ils sont disponibles sur le site internet du SICTOM.

Plusieurs questions sont posées à Mr Ramos relatives aux tarifs affichés sur le site du SICTOM et à la compréhension de ce tableau. Mr Ramos précise que ce tableau sera modifié afin d'être plus compréhensible quant à la réduction de la redevance 2014 en fonction du nombre de levées 2013. Les tarifs indiqués sont pour 2013 sur la base de 35 levées. C'est un forfait. Si l'utilisateur utilise moins de levées en 2013, sa redevance diminue en 2014. Mais à l'inverse, si le nombre de levées est dépassé, la redevance augmente l'année suivante. M. PERRIN Paul estime que le tableau indicatif n'est pas assez précis et crée des insatisfactions. Mme BESNIER Anne soulève un problème important : les personnes payant le plus cher seront des familles avec des enfants habitant dans une maison modeste c'est-à-dire un foyer standard or ces familles ne sont pas forcément les plus aisées. M. RAMOS Richard répond que le SICTOM ne dispose pas d'un CCAS. La taxe n'est plus sur la valeur locative mais sur le volume de déchets. Il y aura des usagers mécontents mais également des usagers contents. Il est vrai que le SICTOM a imposé de façon injuste le volume des bacs mais cela a été choisi en fonction des contraintes du marché public passé. Les usagers pourront ensuite choisir un autre modèle du SICTOM pour ajuster à leur consommation. Mme BESNIER Anne soulève la difficulté de répondre aux habitants s'adressant directement au maire. M. RAMOS Richard répond qu'à Fay-aux-Loges le budget est constant au global mais la répartition est différente. Ce n'est plus un impôt mais une redevance justifiée par une facture. M. SOTTEAU Raymond constate qu'avec un budget constant, la commune passe de deux à un ramassage par semaine. Socialement, comment peut-on faire pour aider les personnes très pénalisées ? Mr RAMOS répond que ce sont des économies qu'il fallait faire. On avait 65% des poubelles à moitié vides. M. SOTTEAU Raymond que cela est facile à comprendre mais un seul ramassage devrait faire diminuer la part par usager. M. RAMOS Richard rappelle qu'il est conseiller municipal de Fay-aux-Loges mais également délégué au SICTOM, qu'il doit donc certes représenter les idées de la commune mais doit également avoir un raisonnement communautaire. M. MURA Frédéric est étonné car le but initial est purement écologique avec une réduction des déchets alors qu'on ne parle qu'à volume constant au lieu d'une diminution. M. RAMOS Richard indique qu'il y a une amélioration du budget du SICTOM d'un million d'euros avec une anticipation de la diminution des déchets d'au moins 20% mais le SICTOM a contracté il y a plusieurs années des emprunts toxiques. La baisse des charges du syndicat sera plus lente que la diminution du volume de déchets par habitant. Mme POISSON Sophie constate que de nombreuses personnes se plaignent de passer du simple au double et que cela peut être dû au mauvais classement de leur maison qui entraînait une valeur locative basse. Mme BESNIER Anne répond que le travail de réévaluation des valeurs locatives de certaines maisons est en cours. M. QUIVAUX Alain profite de la présence de M. RAMOS Richard au conseil pour lui demander comment faire pour aider les familles avec des bébés jetant les couches ainsi que les personnes ayant des incontinences. M. RAMOS Richard répond que la fréquence prévue est d'une fois par semaine.. Pour le moment, le SICTOM n'intègre pas de critère social dans sa redevance. Mme BESNIER Anne constate que le budget du CCAS va devoir être augmenté. La redevance incitative est un principe honorable mais ses résultats sont très contestés. M. RAMOS Richard intervient en indiquant que dans une logique d'impôt basé sur la valeur locative, l'utilisateur faisant l'effort de trier n'est pas récompensé. M. PELLETIER Fabrice demande à connaître le

jour de ramassage des ordures. M. RAMOS Richard répond que le jour de passage est le mardi matin.. Un deuxième ramassage est prévu le mercredi pour le marché. Mme BESNIER Anne indique à M. RAMOS Richard que la commune est sur le point de signer un contrat de traitement des déchets de dégrillages étant donné que le SICTOM refuse maintenant des les ramasser. M. RAMOS Richard répond que cela est sur le point de changer dans les négociations avec le nouveau prestataire. Mme BESNIER Anne demande ce qui ce passera en cas de dépôt sauvage qui obligerait la commune à ramasser des sacs sur la voie publique. M. RAMOS Richard répond qu'en cas de dépôt sauvage important, c'est au SICTOM d'intervenir. M. SOTTEAU Raymond note que le rendement à la tonnes est plus juste selon M. RAMOS Richard, la redevance incitative s'orient-elle donc à une redevance au poids ? M. RAMOS Richard répond que cela ne fonctionne qu'en Alsace. M. ROSIER Jean demande si en période estivale, un seul ramassage par semaine entrainerait un risque de développement bactérien ? M. RAMOS Richard précise qu'il n'y a que 16 communes sur 64 à 2 passages par semaine. Il n'y a pas de risque de développement bactérien. Si un usager a un volume supérieur à sa consommation habituelle, il peut demander une carte à 10€ pour déposer ses détritux aux bornes d'apports volontaires. Chaque passage à la borne sera automatiquement facturé sur son compte.

M. METAYER Jean-Luc demande si les 60 000€ de l'achat de la Poste avaient été comptés deux fois dans la présentation des projets 2013 en commission générale des finances. Mme BESNIER Anne répond que non.

M. PELLETIER Fabrice indique que le puisage de la boulevarderie est bouché.

M. QUIVAUX Alain demande où en sont les discussions avec Mme De Beuvron. Mme BESNIER Anne répond qu'un accord de principe doit être formalisé. Dans le cadre de la consultation des bureaux d'études pour la révision du PLU, l'analyse des offres est en cours. En parallèle, il faut travailler avec la communauté de communes des Loges pour lancer la consultation d'architectes pour la salle de sports. M. ROSIER Jean précise que par rapport au planning initial, la fin des travaux de la salle de sports est prévu pour la fin de l'hiver 2014-2015. M. QUIVAUX Alain demande comment cela est financé dans les budgets. Mme BESNIER Anne répond que le projet est inscrit en autorisation de programme et en crédits de paiements.

M. QUIVAUX Alain demande comment le conseil général finance la déviation. Mme BESNIER Anne répond que c'est toujours le même procédé en autorisation de programme et en crédit de paiement. Les cultivateurs ont pris possession de leurs nouvelles terres sauf un de Donnery.. M. RAMOS Richard indique qu'entre Fay aux Loges et Donnery, les territoires communaux étaient délimités à certains endroits par des chemins communaux. Or avec le projet de déviation, certaines parcelles ont un reliquat à cheval sur les deux communes. Mme BESNIER Anne propose de revoir précisément les endroits litigieux avec les dernières cartes fournies par le conseil général.

M. MURA Frédéric revient sur la redevance des ordures ménagères. D'après ses calculs, 20% de recettes pris sur le tonnage vont permettre de payer les emprunts toxiques.

M. PERRIN Paul fait un premier rappel pour le bulletin annuel. Les responsables de commission doivent faire parvenir les articles pour le 8 janvier 2013 et définitifs pour le 10 février 2013. Aucun retard ne sera toléré.

Mme BESNIER Anne revient sur le projet de statut de la fusion des syndicats de rivière. En 2013, la cotisation sera identique à celle de 2012. Dans les 6 mois suivant la fusion, la répartition par critères devra être mise en place pour le budget 2014.

Le prochain conseil municipal aura lieu **le jeudi 31 janvier 2013** à vingt heures.
La séance est levée à 21h45.

Publié le 2012

Le Maire,
Anne BESNIER